



Caméra de surveillance

Par Blob12 77310

Bonjour , mon propriétaire a décidé d installer une caméra de surveillance à l entrée, après construction du bâtiment, est ce qu il a le droit de le répercuter dans mes charges. Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous êtes locataire ?
L'installation d'une caméra ne fait pas partie des charges locatives.
Donc non.

Est-ce bien une copropriété ? Si oui cette caméra a-t-elle été votée en AG ? Il y a des règles à respecter pour une telle caméra afin de préserver la vie privée des résidents et visiteurs...